



Le compostage en habitat collectif à Rennes Métropole

Assises d'Agén
Atelier 8 « Valorisation organique : aller vers des gisements concentrés »

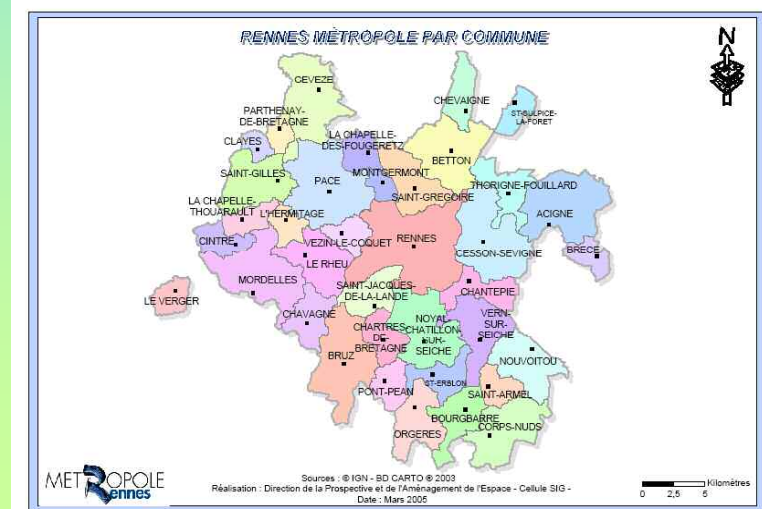
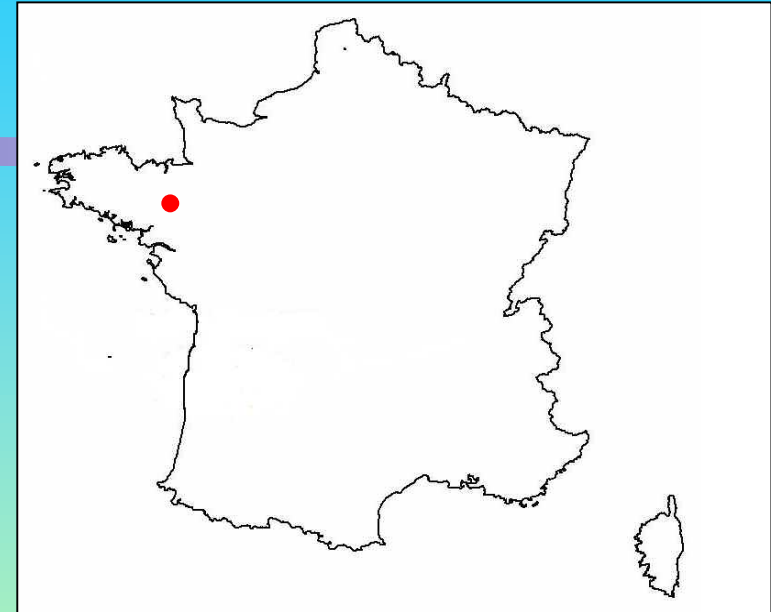
18 juin 2008

Sylvain SEGAL

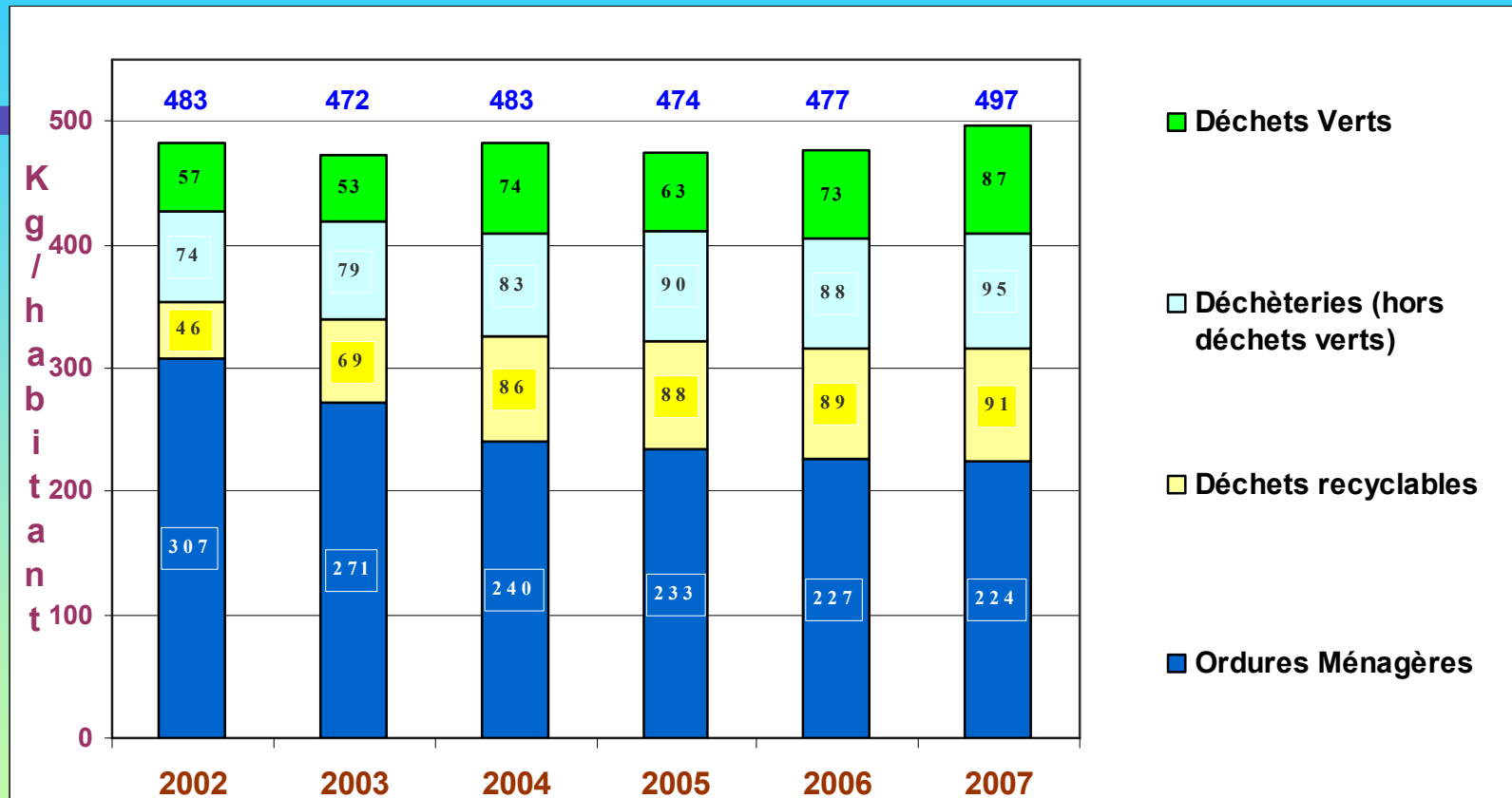
Responsable du Pôle traitement et prévention des déchets

Rennes Métropole

- # Établissement Public de Coopération Intercommunale, créé en 1970 (District Urbain)
- # Communauté d'agglomération depuis 2000
- # 37 communes
- # Plus de 400 000 habitants dont 210 000 à Rennes



La production par habitant




Plus de **200 000 tonnes** collectées dont **90 000 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (objectif 200 kg/habitant).

Le compostage en habitat collectif

- # 1ère expérimentation en janvier 2006 à Saint-Jacques de la Lande.
- # A ce jour : 66 installations effectives regroupant environ 840 logements sur 3 050 concernés.
- # Signature d'une convention de partenariat avec la CNAB.



Installation des composteurs en pied d'immeuble

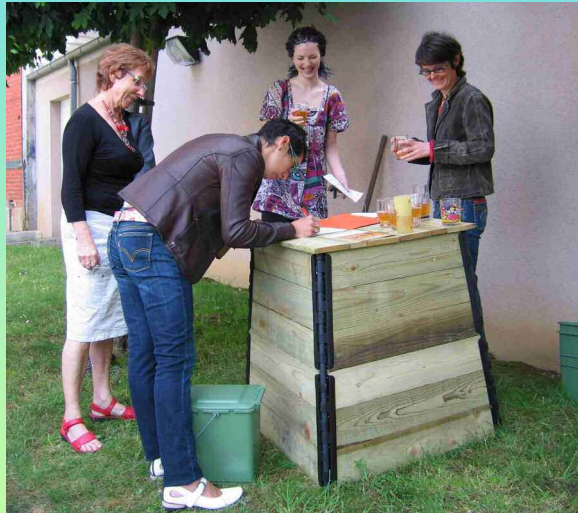
- # Mise en place du composteur sur la base du volontariat
 - # Signature d'une charte d'engagement par chaque foyer volontaire lors de la remise du bio-seau
- 
- The image shows two wooden compost bins (bio-seaux) installed in a garden. The bins are made of light-colored wood and are placed on a bed of mulch. In the background, there are trees and a white building, suggesting a residential setting.
- # Déchets compostés : déchets de cuisine, déchets verts
 - # Identification d'un maître-composteur dans l'immeuble (souvent l'initiateur du projet)
 - # FC-Environnement assure la mise en route et le suivi du projet (contrat passé avec Rennes Métropole)

La formation des maîtres-composteurs

- # Aménagement d'une aire de démonstration à l'éco-centre de la Taupinais
- # Sessions de formation programmées sur deux demi-journées



Signature de la charte : moment de convivialité



Création de lien social dans les quartiers, aspect important en terme de développement durable.

Premier bilan de fonctionnement

- # Récolte de compost au bout de 9 mois à un an en fonction de la taille de l'immeuble :
 - ▣ 2 ou 3 composteurs par immeuble
 - ▣ Vidage du premier composteur au bout de 3 mois puis 2 retournements successifs
 - ▣ Utilisation du compost sur les espaces verts de la copropriété et reprise d'une partie par les habitants.



- # Apports de bonne qualité (respect des consignes du prestataire)

CONCLUSIONS

Les difficultés :

- ▣ Obtenir un mélange de bonne qualité. Nécessité de brassage et d'ajout de matière carbonée.
- ▣ Evaluation des quantités détournées. Pas d'indicateurs de résultats.
- ▣ Développer et consolider la pratique. Objectif : autogestion des habitants, création d'un maillage de maîtres composteurs capables de pérenniser la démarche.

Les conditions de réussite :

- ▣ Développer des partenariats
- ▣ Responsabiliser les habitants
- ▣ Former des maîtres-composteurs (ambassadeurs)

Une démarche de développement durable :

- Au niveau environnemental : réduction de la quantité de déchets à gérer
- Au niveau économique : économie de collecte et de traitement
- Au niveau social : occasions pour les habitants de se rencontrer